

Bardonnex

Ils volent plus d'un millier de bouteilles de vins fins

Ce duo a également dérobé pour plus de 200 000 fr. de montres à Cologny, et a aussi sévi chez un toxicomane, à Carouge

Fedele Mendicino

Un horloger de Cologny, un amateur de vins à Bardonnex et un toxicomane à Carouge. Leur point commun? Ils ont tous été cambriolés l'an dernier par un duo de brigands. Selon nos renseignements, une des victimes a notamment déclaré le vol d'une quinzaine de montres de luxe valant plus de 200 000 fr. pendant qu'une autre pleurait ses 1343 bouteilles de vins fins, dont des grands crus de Bordeaux.



Me Michel Celi Vegas
Avocat de l'horloger prévenu

Deux prévenus vont être jugés cette année pour ces faits en procédure simplifiée. Ils risquent une peine de quatre ans de prison, notamment pour brigandage. Une information confirmée par Me Pascal Junod, avocat de l'un des deux prévenus, un étudiant français né en 1989.

Un troisième larron

L'arrestation des voleurs avait fait grand bruit dans les médias en mai dernier. Mais à l'époque, la police ne leur reprochait a priori que les faits survenus à Cologny. Lors de ce coup de filet, un troisième homme, le cerveau de «l'opération à Cologny» s'est retrouvé également sous les verrous. Ce prévenu n'est autre qu'un jeune horloger défendu par Me Michel Celi Vegas. Le suspect sera lui aussi jugé avec le duo en procédure simplifiée.

Au menu pour lui: une peine



Un jeune Jurassien serait aussi impliqué dans le cambriolage de l'atelier d'un horloger à Cologny. L. GUIRAUD

La procédure simplifiée

La procédure simplifiée est née avec l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure pénale en janvier 2011. Elle permet au prévenu, au Ministère public et à la victime de se mettre d'accord sur les faits retenus, leur qualification juridique, l'indemnisation, la culpabilité et la peine (pour autant que celle-ci n'exécute pas cinq ans).

Le tribunal valide ensuite l'accord. Une voie qui permet de soulager les tribunaux et évite des instructions longues et coûteuses. **F.M.**

de vingt mois de prison avec sursis pour instigation à brigandage et instigation à violation de domicile. C'est ce Jurassien, né en 1986, qui a manifestement mis le duo sur la piste de l'entrepreneur habitant le coteau de Cologny.

L'attaque avait eu lieu chez lui le 11 avril dans une résidence qui abritait un petit atelier. Le bâtiment, en travaux, n'était pas sous alarme. La victime, un employé qui dormait sur place, avait été réveillée par le duo masqué et armé. Une arme factice, selon la défense. Les malfrats avaient menotté et aveuglé cet homme avec un spray.

L'horloger délesté recevait des montres de valeur du monde entier pour les faire relooker. Après l'agression de son employé et le vol, ce patron, un Français établi en Suisse depuis quinze ans, laissait éclater sa colère dans nos colonnes: «Je constate que les braqueurs n'attaquent même plus les grandes boutiques en ville. Ils vont directement chez les gens. C'est une agression et une séquestration. Jusqu'ou cela va-t-il aller?»

Château Croque-Michotte

L'enquête a été menée par le procureur Philippe Knupfer. Au fil

des investigations, les inspecteurs ont fait le lien entre le duo de cambrioleurs et un vol de bouteilles dans un entrepôt à La Croix-de-Rozon. Château Croque-Michotte, Château Rozier et autres saint-émiliens côtoyaient des vins plus simples importés du Languedoc ou de Loire. Pour ces vols à Bardonnex et Cologny, l'assurance des plaignants a procédé à des remboursements du dommage subi, précise une source proche du dossier. Celle-ci ajoute que l'instruction a par ailleurs permis d'établir que des actes préparatoires à deux autres brigandages étaient en cours.

L'audience devant le tribunal n'a pas encore été fixée. Mais la défense et le Ministère public se sont mis d'accord sur les peines. Quatre ans de prison pour le duo est une peine lourde, selon Me Junod, qui a tout de même accepté la procédure simplifiée (*lire encadré*): «Mon client ne mérite pas une telle sanction. Mais au final, c'est au tribunal de trancher. Il peut refuser cette peine.»



Le sort des sans-papiers et leur accès aux soins ont été abordés dans le cadre d'un débat organisé aux Avanchets. LAURENT GUIRAUD

L'intégration s'invite au menu des élections

Que peuvent faire les communes pour mieux intégrer les étrangers? Des élus de tous bords en débattent

La salle des fêtes des Avanchets a été richement décorée ce samedi. L'association Bolivia-9 y faisait la fiesta avec ses amis latino-américains, suisses et espagnols. Mais avant la musique, on s'est préoccupé de politique en posant la question des politiques communales vis-à-vis des étrangers. Le débat a réuni des élus de tous bords, avant tout verniolans.

Devant un parterre d'une cinquantaine d'étrangers, tous sont unanimes pour défendre les politiques d'intégration. A l'échelle de la commune, cela passe par des contrats de quartier, des cours de français, des groupes de couture, des soirées civiques, bref, toutes ces petites actions qui favorisent la rencontre des uns et des autres. Des désaccords? Pas vraiment, à entendre les intervenants qui reconnaissent tous le bien-fondé de ces mesures. «Dans la réalité, quand il s'agit de voter des subventions, c'est bien différent», note pourtant une élue de Thônex, originaire d'Argentine. Les

désaccords s'affichent plus clairement sur les thèses cantonales. Les élus socialistes et Verts défendent le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal et cantonal. Le MCG se dit pour le droit de vote au niveau cantonal, mais pas l'éligibilité. Le PDC est pour le premier et se décidera prochainement sur le second.

Dans la salle, on pose les questions plus délicates, notamment le sort des sans-papiers. Ils seraient entre 7000 et 10 000 à Genève, surtout actifs dans l'économie domestique. «Ces gens, à qui nous donnons les clés de nos maisons pour faire les ménages, quel sort leur réservez-vous?» demande un militant.

Les élus de gauche se disent favorables à une régularisation générale. A droite, on défend plutôt le «cas par cas». Genève est le Canton qui régularise le plus, même si certains dossiers traînent de longues années. L'accès aux soins des sans-papiers est aussi un sujet de préoccupation, certains n'ayant pas les moyens de payer leurs primes. On y apprend que le conseiller d'Etat Mauro Poggia étudie la possibilité de les assurer, afin que les caisses prennent en charge ces soins plutôt que le Canton. **Christian Bernet**

Pâquis
Ivre, il percute une voiture de police

Les Pâquis, samedi, vers 3 heures. Une voiture remonte à vive allure la rue De-Monthoux en sens interdit. Alertée, une patrouille de police repère le véhicule et le suit, jusqu'à ce que celui-ci freine brusquement, sans raison, enclenche la marche arrière et percute l'avant de la voiture des agents. Le conducteur, un Haut-Savoyard âgé de 24 ans, roulait avec un taux d'alcool de 2,15‰ dans l'haleine. Auditionné, il a notamment expliqué qu'il ne connaissait pas le centre-ville genevois. L'homme a été mis à disposition du Ministère public. **S.R.**

Drogue

6

C'est le nombre de sachets d'héroïne proposés par un dealer à un inspecteur de police. Ce dernier observait avec ses collègues les agissements de vendeurs au bois de la Bâtie, quand l'un d'eux lui a fait signe pour lui proposer son produit, indique un communiqué de la police. Les 31 grammes étaient proposés pour 500 francs. Le dealer, un Albanais de 24 ans sans domicile connu, a reconnu avoir vendu pour 4500 francs depuis la mi-janvier. **C.B.**

Nouvelle passerelle piétonne et cycliste à Carouge

Attendu depuis des années par les riverains, le passage sécurisé surplombant la route de Drize ne fait pas l'unanimité

«On est ravis, mais ce que c'est moche!» Le constat est quasi unanime, sous la passerelle grise anthracite, surplombant la route de Drize. Une installation piétonne et cycliste qui relie désormais le quartier d'habitation de la Tambourine à celui de la Vigne Rouge. Un passage emprunté notamment par les habitants pour se rendre à l'école primaire, à la Maison de quartier ou à la crèche.

«C'était primordial d'offrir un cheminement sécurisé, tant que la circulation est aussi dense, relève Nicolas Walder, conseiller administratif de Carouge, rappelant que ce n'est pas la Commune mais le Canton qui a financé l'ouvrage. Nous avions relayé les doléances des riverains, mais sans pouvoir intervenir sur la réalisation finale.» Une réalisation qui laisse les usagers perplexes. Beaucoup regrettent le choix d'une char-



La passerelle sur la route de Drize révèle des incohérences, notamment au niveau des accès pour le Cycle de Drize. G. CABRERA

pente métallique. «On espérait quelque chose d'intégré au site, relève une maman. Couleur arc-en-ciel, ajoute une autre en souriant. Ou en bois.»

Pour l'association d'habitants, ce n'est pas tant l'aspect physique qui chiffonne, mais la disposition. «Ce pont relie deux quartiers, mais il n'y a pas de lien direct avec le Cycle de Drize, regrette Armin Murmann, président de l'AQT. Il y

a un escalier et ensuite il faut grimper, dans la terre, pour rejoindre le cycle d'orientation. Les élèves ne peuvent l'emprunter à vélo. Ils doivent faire le tour.» L'AQT relève aussi une incohérence dans les accès depuis la route de Drize. «Lorsque les jeunes descendent du bus, ils ne peuvent gagner la passerelle», se désolé le président désignant un grand mur. «Ils traversent la route n'importe com-



ment», confirme un automobiliste régulièrement confronté à la horde d'ados sortant du bus.

Conscientes de toutes ces incohérences, les autorités carougeoises ont déjà écrit au département concerné pour réclamer des aménagements. «Nous espérons que le Canton réagira rapidement dans l'intérêt de tous et proposera des solutions réalistes», précise Nicolas Walder. **Isabel Jan-Hess**

Vol à l'astuce

2

Vendredi, quartier des banques. Deux individus s'approchent d'une berline allemande et font croire au conducteur qu'elle est endommagée, ce qui le fait sortir de son véhicule. L'astuce leur permet de dérober un sac contenant une montre de luxe. Mais la police, qui raconte ce flagrant délit, est à l'affût et rattrape les voleurs. **C.B.**

Incendie
Un appartement part en fumée sur Carl-Vogt

Un incendie s'est déclaré hier au 46, boulevard Carl-Vogt. Les pompiers ont été alertés à 15 h 23 à la suite d'un dégagement de fumée provenant du troisième étage. La porte d'entrée étant obstruée, ils ont dressé la grande échelle. Le feu a été rapidement maîtrisé. Il pourrait provenir d'une plaque de cuisson. Le locataire n'a pas été blessé, mais devra être relogé. L'immeuble appartient à la Ville de Genève. **C.B.**